

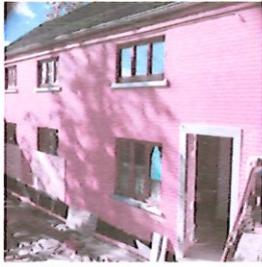
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2018/72478/01:1

DATE DU CONTRÔLE 15/10/2018
ADRESSE DU CONTRÔLE

AGENT VISITEUR Mathieu Lalxhay
TYPE DE CONTRÔLE examen de conformité (Art. 270) - mise en service



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation
Type de locaux
Propriétaire
Responsable des travaux



› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	non communiqué
Index jour/nuit	/
Compteur non placé : Le calibre de la protection branchement maximum autorisé pour l'installation ici contrôlée est de	40A
Type de raccordement	aéro-souterrain
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 10 mm ²
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	compteur non placé

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	30
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête		ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"		ID - 40A - 30mA - type A - test OK	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	25	Dispositif différentiel supplémentaire		ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Raccordement		OK	
Test de continuité	concluant	Eclairage/machines		sans objet	
Contrôle boucle de défaut	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles		OK	
Protection contre les contacts indirects	OK	Protection contre les contacts directs		OK	
		Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)		>500	

CONCLUSION : CONFORME

A la date du 15/10/2018, est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 15/10/2043.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2018/72478/01:1

› REMARQUES

- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge
- L'installation électrique n'est pas finie. Des socles de prise, des interrupteurs,... sont encore à installer
- La cuisine n'est pas finie. Des équipements électriques sont encore à installer

› DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1^{er} octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme ?

1

Lisez
attentivement ce
procès-verbal

2

Lors d'extensions,
de modifications
importantes de
l'installation, faites
la reconstrôler

3

Au terme de la
validité du rapport,
faites reconstrôler
votre installation

4

Certinergie est à
votre service
0800 82 171